

Echelle 1/500

Ref. 09.041b

"Les Pigeirolles"

PLANDEMASSE

Propriété Van der Nippen
Cadastré n° 544
Située sur la commune de
M. et Mme DAVIDS Edmond

Parcelle A
X = 176.20
Y = 217.00
S = 37.10 m²

Parcelle B
X = 176.20
Y = 217.00
S = 37.10 m²

Propriété
M. et Mme DAVIDS Edmond

Propriété
M. et Mme PUYGNE Claude
S = 2117 m²

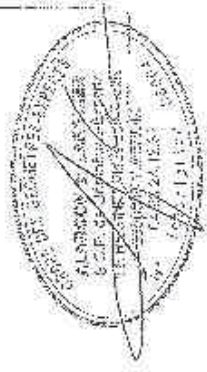
Parcelle C
X = 207.54
Y = 209.57
S = 10.10 m²

Parcelle D
X = 207.54
Y = 209.57
S = 10.10 m²

Parcelle E
X = 207.54
Y = 209.57
S = 10.10 m²

Parcelle F
X = 207.54
Y = 209.57
S = 10.10 m²

Parcelle G
X = 207.54
Y = 209.57
S = 10.10 m²



CHAMP COMMUNAL

- 1. Terrain à bâtir
- 2. Terrain agricole
- 3. Terrain forestier
- 4. Terrain industriel
- 5. Terrain commercial
- 6. Terrain public
- 7. Terrain militaire
- 8. Terrain religieux
- 9. Terrain scolaire
- 10. Terrain sportif
- 11. Terrain sanitaire
- 12. Terrain culturel
- 13. Terrain récréatif
- 14. Terrain d'habitat
- 15. Terrain de transport
- 16. Terrain de service
- 17. Terrain de stockage
- 18. Terrain de traitement
- 19. Terrain de production
- 20. Terrain de distribution
- 21. Terrain de consommation
- 22. Terrain de gestion
- 23. Terrain de maintenance
- 24. Terrain de réparation
- 25. Terrain de remplacement
- 26. Terrain de recyclage
- 27. Terrain de valorisation
- 28. Terrain de réhabilitation
- 29. Terrain de réaménagement
- 30. Terrain de réorganisation
- 31. Terrain de réstructuration
- 32. Terrain de réconciliation
- 33. Terrain de réconciliation
- 34. Terrain de réconciliation
- 35. Terrain de réconciliation
- 36. Terrain de réconciliation
- 37. Terrain de réconciliation
- 38. Terrain de réconciliation
- 39. Terrain de réconciliation
- 40. Terrain de réconciliation
- 41. Terrain de réconciliation
- 42. Terrain de réconciliation
- 43. Terrain de réconciliation
- 44. Terrain de réconciliation
- 45. Terrain de réconciliation
- 46. Terrain de réconciliation
- 47. Terrain de réconciliation
- 48. Terrain de réconciliation
- 49. Terrain de réconciliation
- 50. Terrain de réconciliation
- 51. Terrain de réconciliation
- 52. Terrain de réconciliation
- 53. Terrain de réconciliation
- 54. Terrain de réconciliation
- 55. Terrain de réconciliation
- 56. Terrain de réconciliation
- 57. Terrain de réconciliation
- 58. Terrain de réconciliation
- 59. Terrain de réconciliation
- 60. Terrain de réconciliation
- 61. Terrain de réconciliation
- 62. Terrain de réconciliation
- 63. Terrain de réconciliation
- 64. Terrain de réconciliation
- 65. Terrain de réconciliation
- 66. Terrain de réconciliation
- 67. Terrain de réconciliation
- 68. Terrain de réconciliation
- 69. Terrain de réconciliation
- 70. Terrain de réconciliation
- 71. Terrain de réconciliation
- 72. Terrain de réconciliation
- 73. Terrain de réconciliation
- 74. Terrain de réconciliation
- 75. Terrain de réconciliation
- 76. Terrain de réconciliation
- 77. Terrain de réconciliation
- 78. Terrain de réconciliation
- 79. Terrain de réconciliation
- 80. Terrain de réconciliation
- 81. Terrain de réconciliation
- 82. Terrain de réconciliation
- 83. Terrain de réconciliation
- 84. Terrain de réconciliation
- 85. Terrain de réconciliation
- 86. Terrain de réconciliation
- 87. Terrain de réconciliation
- 88. Terrain de réconciliation
- 89. Terrain de réconciliation
- 90. Terrain de réconciliation
- 91. Terrain de réconciliation
- 92. Terrain de réconciliation
- 93. Terrain de réconciliation
- 94. Terrain de réconciliation
- 95. Terrain de réconciliation
- 96. Terrain de réconciliation
- 97. Terrain de réconciliation
- 98. Terrain de réconciliation
- 99. Terrain de réconciliation
- 100. Terrain de réconciliation

NOTA : Les limites non issues de la division et n'ayant pas été l'objet d'un bornage contradictoire, ne sont pas opposables aux tiers.

150

150

150

150

Département :
GARD

Commune :
GAGNIERES

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 30/08/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

